ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nécessité de lutter contre la progression de l'obésité chez les adolescents

Question écrite n° 34723

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la nécessité de lutter contre la progression de l'obésité chez les adolescents. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), les jeunes ne font pas assez d'exercice physique, et ceci n'est pas sans impact sur leur santé, notamment en matière de surpoids. L'Anses insiste sur la nécessité de pousser les adolescents à bouger et à lutter contre la sédentarité, car plus de deux tiers des 11-17 ans sont en situation d'insuffisance d'activité physique ; c'est plus particulièrement le cas chez les filles. Actuellement 13 % des enfants de 0 à 17 ans sont en surpoids et 4 % sont obèses. Si la pratique sportive est déjà encouragée dans les collèges et les lycées, il lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin non seulement d'encourager les jeunes à faire du sport en dehors des temps scolaires, mais aussi de sensibiliser les parents et les enfants aux dangers d'une sédentarité élevée.

Texte de la réponse

La promotion d'une activité physique régulière à tous les âges de la vie constitue une priorité de la Stratégie nationale de santé 2018-2022. Elle porte notamment sur la lutte contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne et l'accompagnement du déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies. Le Plan national « Priorité prévention » constitue la déclinaison opérationnelle, des différentes mesures aux différents âges de la vie, de la Stratégie nationale de santé. Cette stratégie nationale est fondée sur une collaboration interministérielle forte, son objectif est que le plus grand nombre de personnes intègre la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population. Une de ses actions « phare » est de promouvoir les activités physiques et sportives auprès des enfants, des jeunes et des étudiants dans tous les temps éducatifs. Les bons comportements nutritionnels (alimentation et activité physique) et les bonnes habitudes de vie se construisent dès le plus jeune âge. Promouvoir et renforcer l'activité physique et limiter la sédentarité dès l'enfance et l'adolescence est un enjeu majeur de santé publique et passe par la création d'un environnement global favorable à l'évolution des comportements, tant à l'échelle individuelle que collective, par l'amélioration des connaissances et des compétences des publics, et l'implication des professionnels de la santé, du social, de l'éducation et du sport. Mis en place à la rentrée 2016, le parcours éducatif de santé recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Il structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires. Ce parcours accompagne le développement d'écoles promotrices de santé, démarche visant à développer des écoles, collèges et lycées intégrant systématiquement un plan pour la santé et le bien-être des élèves afin de favoriser un environnement bienveillant, un climat de confiance et de réussite. L'objectif est également de développer les compétences psychosociales permettant de faire des choix éclairés en matière de santé. Un des objectifs du Programme national nutrition santé (PNNS 4) 2019-2023 est de soutenir le

développement de l'éducation à l'alimentation et l'activité physique en milieu scolaire dans le cadre du développement d'écoles promotrices de santé. Dans le cadre du parcours éducatif de santé, dans ses volets alimentation et activité physique, une action du PNNS prévoit la mise à disposition des enseignants des outils (portail dédié et vade-mecum mis à disposition courant octobre 2020) facilitant l'éducation à l'alimentation et à l'activité physique et sportive. D'autres actions en direction des jeunes concernent le soutien et le déploiement de programmes innovants visant à encourager l'activité physique et à lutter contre la sédentarité, notamment les projets d'Intervention auprès des collégiens centrés sur l'activité physique et la sédentarité (ICAPS). ICAPS est une expérimentation probante, développée en lien avec Santé publique France, visant à promouvoir l'activité physique régulière et quotidienne pendant et en dehors des temps scolaires, et à prévenir la sédentarité et le surpoids des jeunes. A la suite d'un appel à projets, Santé publique France a choisi en 2019 une structure pour être Centre national d'appui au déploiement en activité physique et lutte contre la sédentarité, afin d'accompagner la mise en œuvre des projets de type ICAPS par les acteurs des territoires (agences régionales de santé (ARS), collectivités, etc.). Les ARS développent ce type de programmes. Une autre action de la Stratégie nationale sport santé et du Programme national nutrition santé (PNNS 4) est de favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics. Des expérimentations permettent également d'amplifier et d'optimiser le développement de l'activité physique et sportive par le biais de la promotion par les pairs au sein des établissements scolaires (label « Génération 2024 », les « mercredi du sport », la promotion des activités physiques et sportives dans le cadre des écoles promotrices de la santé…). Depuis 2019, le déploiement sur quelques territoires de l'expérimentation « Classes confiance sport » articulant les cours le matin avec la pratique d'activité physique et sportive l'après-midi est également mis en œuvre. Le dispositif « sport, santé, civisme, culture » mis en place en 2020 offre aux élèves la possibilité de pratiquer des activités éducatives, notamment sportives, en complément du travail scolaire. Dans le cadre du déploiement du service sanitaire, la promotion de l'activité physique et sportive peut aussi s'appuyer sur l'intervention des étudiants concernés. Par ailleurs, dans le cadre des mesures « Héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024 », le dispositif « Sésame » permet d'accompagner des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse dans un parcours individualisé d'insertion professionnelle et de formation diplômante ou qualifiante aux métiers du sport et de l'animation sportive et/ou socio-culturelle. Dans le cadre du service national universel actuellement en expérimentation, les séjours de cohésion destinés aux jeunes volontaires comportent des temps importants d'activité physique et sportive destinés, d'une part, à renforcer les interactions dynamiques positives entre les jeunes et, d'autre part, de sensibiliser à l'importance de l'activité physique pour la santé.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34723
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Enfance et familles
Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 décembre 2020, page 8879
Réponse publiée au JO le : 6 avril 2021, page 3021